

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Sur le projet de la Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Albertville

**Du lundi 20 janvier 2025 à 14h00 et jusqu'au mercredi 19 février 2025 à 17h30**

Par arrêté municipal n° 2024-691 le Maire d'Albertville a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de la Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elle sera ouverte à partir du **lundi 20 janvier 2025 à 14h00 et jusqu'au mercredi 19 février 2025 à 17h30**, pour une durée de trente jours consécutifs.

Toute information concernant le projet de la Révision Générale du PLU pourra être obtenue auprès de Monsieur Le Maire, au siège de l'enquête publique : Hôtel de Ville, 12 cours de l'Hôtel de Ville, 73200 Albertville.

Le projet de la Révision Générale du PLU a été soumis à l'Autorité environnementale dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale. L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Par décision n°E24000181/38 en date du 16 octobre 2024, le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Monsieur Gilles FRANCK en tant que commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Patrick PENDOLA en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique, aux jours et horaires suivants :

- **lundi 20 janvier 2025, de 14h00 à 17h30,**
- **jeudi 30 janvier 2025, de 8h30 à 12h00,**
- **vendredi 14 février 2025, de 8h30 à 12h00,**
- **mercredi 19 février 2025, de 14h00 à 17h30.**

**Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête comprenant les pièces du projet de la Révision Générale du PLU, sera déposé à l'Hôtel de Ville d'Albertville, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 17h00.**

**Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant le dossier d'enquête en version dématérialisée et un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations directement est ouvert à l'adresse suivante :**  
<https://www.registre-dematerialise.fr/5834>

Le dossier d'enquête et le registre dématérialisés peuvent être consultés sur les postes informatiques de la Cyber-Base du Centre socioculturel, à la Villa Aubry, aux jours et horaires d'ouverture habituels, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

**Le public pourra consigner ses observations et propositions par écrit :**

- **sur le registre d'enquête public à feuillets non-mobiles, ouvert, côté et paraphé, par le commissaire enquêteur, disponible à l'Hôtel de ville, aux jours et horaires habituels d'ouverture, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 17h00.**
- **sur le registre dématérialisé sécurisé, disponible depuis le site Internet dédié :**  
<https://www.registre-dematerialise.fr/5834>
- **par voie postale, à l'attention de Monsieur FRANCK Gilles, commissaire enquêteur, Hôtel de Ville, 12 cours de l'Hôtel de Ville, 73200 Albertville.**
- **par courrier électronique à l'adresse mail suivante :**  
[enquete-publique-5834@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5834@registre-dematerialise.fr)

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé, <https://www.registre-dematerialise.fr/5834>, et donc visibles par tous.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera transmis au commissaire enquêteur et clos par lui. Dans un délai d'un mois à la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur Le Maire, son rapport et ses conclusions motivées.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à l'Hôtel de Ville, 12 cours de l'Hôtel de Ville, 73200 Albertville et sur le site internet de la commune : [www.albertville.fr](http://www.albertville.fr)

À l'issue de l'enquête publique, le projet de la Révision Générale du Plan Local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil municipal en vue de son approbation.